Enfin un nouveau ténor léger débutait, M. Commène, du théâtre de Monte-Carlo, nous dit l'affiche.

C'étaient là autant d'attraits qui avaient attiré un public très nombreux hier soir au Grand-Théâtre, public venu non seulement pour fêter le retour de notre gracieuse chanteuse légère, mais encore pour entendre le délicieux opéra de Léo Delibes, ainsi exceptionnellement interprété.

Mlle Horwitz est toujours l'artiste élégante à la voix ronde et sympathique que nous avons appréciée. Elle chante le rôle de *Lakmé*, qui *siied si bien à la distinction de son talent*, avec un sentiment, une suavité, une observation des nuances, à nulles autres pareilles. C'est un régal de dilettante de l'entendre murmurer *les belles mélodies de Delibes*, d'un caractère *a original*, et d'un charme si pénétrant.

Seules les notes élevées laissent un peu à *désirer*. L'émission en est parfois difficile et d'une tonalité douteuse. Mais à part ce *léger défaut*, l'artiste s'est montrée hier à la hauteur de sa réputation. Le public l'a couverte de braves et un magnifique bouquet lui a été offert.

M. Cobalet a partagé avec Mlle Horwitz les honneurs de la soirée. Le rôle de Nilokosta est certainement celui que nous lui ont entendu interpréter avec le plus d'éclat et de brio. Sur nos théâtre de province, où une basse-chantante grasse doit successivement chanter des rôles aussi difficiles de caractère et d'allure que Méphisto de *Faust*, et Nilokosta de *Lakmé*, par exemple, il est impossible à un artiste, si doué qu'on le suppose, d'être toujours irréprochable.

Aussi ne pouvons-nous guère juger un chanteur que dans des rôles en rapport avec ses qualités personnelles et le genre de son talent.

M. Cobalet était en possession d'une des rôles hier soir, et il s'y est montré admirable. Aussi les appaudissements ne lui ont pas manqué, et il a dû bisser le grand air du 2e acte : *Lakmé, ton doux regard se voile..*

Nous n'osons encore porter une appréciation sur M. Commène. Ce ténor possède une voix agréable et facile. Mais soit émotion, soit inexpérience, il ne nous a point paru en tirer tout le parti dont elle serait susceptible. Il chante avec hésitation, par saccades, avec un manque de respiration continuelle.

Nous attendons à une nouvelle audition.

Pour terminer, accordons un bon point à l'orchestre qui a su mettre une sourdine à ses bruyants éclats, et interpréter l'œuvre de Delibes, avec la discrétion qui convient à cette musique si suggestive.

X.

Accident. — *Hier matin*, vers 9 heures 1/2, Cambron-Saint, 11 ans, rue de la Bienfaisance, 13, descendait l'escalier de son domicile pour faire une course, lorsque ayant manqué le pied, elle tomba d'un faux si malheureux que quelque ses fractura la jambe droite un peu au dessus de la cheville.

La jeune fille a été transportée à l'hôpital de la Charité pour recevoir les soins nécessaires.

— Hier matin, vers dix heures, M. Mansuet Louis, 59 ans, manœuvre, rue de l'Alma, 14, se trouvait sur la voie publique en train de nettoyer du charbon quand il glissa avec assez de violence sur l'épaule et tomba.

Dans sa chute il a [illegible] contusions. Mansuet fut admis à l'hôpital St-Sauve.

— Hier soir, vers huit heures, M. Joseph Hendrick, 17 ans, garçon boulanger, rue d'Avesnes, 52, passant rue de Trevise, à la hauteur de la maison Sabiano, a glissé sur le trottoir du dit boulevard, et dans sa chute s'est fracturé la jambe droite.

Le docteur Dubuquoy qui l'a soigné l'a fait admettre à l'hôpital.

Nous adressons à sa veuve et à ses jeunes enfants l'expression de notre plus vive sympathie.

Hydrophobie. — Le bruit court en ville et paraît se confirmer que M. Rulland débitant de tissus, demeurant à la Fabrique, qui avait été dirigé sur *l'Institut Pasteur* y a succombé des suites de la terrible maladie. Nous ne saurions trop recommander aux quelques adeptes de faire observer l'arrêté interdisant la divagation des chiens.

Suicide. — Jeudi matin, vers 9 heures 1/2, le sieur François Siv in, âgé de 60 ans, march ant-colporteur à Doual, demeurant rue de Paris, 99, a que donné volontairement la mort en se pendant à l'aide d'une corde à un crochet de la porte *du bureau d'une machine à couper le cuir. C'est en tenant* qui a coupé la corde.

Depuis quelque temps cet homme ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales.

VALENCIENNES

Aprestation. — *Ont été mis en état d'arrestation* pour fraude, Jules Delporte, Jules et Noël Bonsecy, âgés de 18 à 20 ans.

Blanc-Misseron. — Le 3.3. Janvier, 39 ans, charretier conduisant un chariot chargé de sable quand il tomb : si malheureusement qu'il se fracture la base du crâne dans de sortes qu'une des roues de véhicule lui passant sur la main lui broya deux doigts.

Quiévrechain. — Une femme Esther Honore, cabaretier, avait porté plainte à la gendarmerie contre son mari Sonnet Aristide qui l'avait menacée de son revolver.

Ce dernier ayant rencontré le gendarme, l'insulta grossièrement et la mena de coups. Procès-verbal a été dressé.

Curgies. — Ont été arrêtés pour fraude, les nommés Huloux Gustave et Dumez Dubois.

CAMBRAI

Quiévy — Mardi vers trois heures du matin, un incendie dont on ignore la cause, s'est déclaré dans une grange appartenant à M. Marcel Gentave, à Targnies. Malgré le prompt aide des secours, cette grange et les écuries qu'elle contenait ont été la proie des flammes, mais on a pu conserver les bâtiments voisins. Les pertes sont de 1500 fr. Il y a assurance.

Cauroy. — Hier, à cinq heures du soir, le petit Ego, en glissant près la gare du Nord, s'est cassé la jambe.

AVESNES

Accident de chemin de fer. — Mercredi à onze heures quinze du soir, une machine en manœuvre dans la gare est venue tamponner un train et en a brisé le dernier wagon. Le grande frein heureusement fonctionné. La circulation a été rétablie à 5 heures du matin.

Le mécanicien de la machine incriminée prétend que les signaux réglementaires n'avaient pas été faits.

Ivrosse. — L. garde du Sée de la caserne a été requise pour arrêter et conduire au vol lon un ivrogne qui venait de scandaliser dans le quai Pavillon. Procès-verbal a été dressé contre cet individu nommé Jules Lalisse, journalier âgé de 26 ans.

Avesnelles. — Un commerçant d'ici a eu bien chez M. Valery Dor hin mes-inter-la Taille-Jacta.

Les dégâts se bornent au lit, aux literies et aux effets de travail de M. Dorchin.

On ex ll ques cabinet aura mis le feu par mégarde en frottant une allumette dont le soufre aura sauté sur le lit.

Glageon. — Le brigadier de douanes Leuse et le gendarme Hoet, d'Glageon, ont découvert cinq ceintures renfermant 120 kilogs tabac.

Le prévenu Lamoni Mathieu qui conduisait la nommée Carlier Elise qui y portait de la fraudeur belge différent marchandises de contrebande.

Et les voiture de cabotier et Fulhem ont assez vite le nommé Hich el Louis, également porteur de marchandises de contrebande.

Marolles — Hier matin vers 8 heures à Marolles un milieu d'une grande affluence des obsèques de M. le docteur Berlière. La mort de ce citoyen est une perte sensible pour le parti républicain.

DUNKERQUE

Arrivée du 3 mâts Cha-Pora. — Le 4 mai Cap-Horn de la mer, 3 ch. Bordes et Ile, capitaine Morel, courtier M. Léon Faure, est entré à l'ar nkerque le mercredi 4 consignataire Bonnet et Cie, le lendemain de l'ancre le 3 mai, p. le vapeur Cap-Horn, 3 mâts, 2,200 tonneaux, 2,200 kilogrammes nitrate de soude qu'il débarqué au quai Freycinet.

Le Cap Horn a pour capitaine M. Bordes et il partira pour vendre du Pacifique à Dunkerque. Il a mis des jours pour traverser le Manche à cause des vents contraires, plus nous l'avons vu, les vents contraires, plus nous l'avons vu, les brouillards ont été très fréquemment de nouveau à chaque fois l'atmosphère est dense.

Nous ajoutons, c'est un beau voyage que vient d'accomplir le 3 mâts Cap. Horn. Pour se rendre aux mers du Sud, on fait deux voyages : un en Europe pour faire les commandes pour le mois, ainsi que divers objets, et un même longtemps pour passer le cap terrible dont il porte le nom : mais enfin il le fit et il a achève sa camp que dans d'excellente conditions.

Condekerque-Branche. — Un belge, nommé Ac lé, a été arrêté pendant d'un accentenant huit jours qu'il a déclaré avoir volées à la ferme Dewulder.

Petite-Synthe. — Morent Devetter, a été belge a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Fampoux. — Procès-verbal a été dressé pour vol de charbon au préjudice de M. Falkowitz Vandevoie, aux nommés Jérome Voyer, Marie Royer, Dubrez, Gérard, Adam, Jules Demey, Monthy, Vanhaust, Tellen et Marie Wollens.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Rixe. — La police d'Arras a dressé procès-verbal contre les sieurs Eugène Darras et Charles Lambert qui se battaient hier, vers sept heures du soir rue Méaulens et qui avaient causé occasionné un rassemblement considérable.

Au parquet. — Bien que l'arrondissement d'Arras renferme plus de 15,000 habitants, aucune affaire criminelle n'a été mise à l'instruction depuis plus de six mois.

Il y a trois ans ou que pareil fait ne s'est pas produit.

Achiet. — *Fraude.* — Une importante capture vient d'être faite à Achiet par M. Vandroy, employé des contributions indirectes. Il s'agit de deux individus qui fabriquent clandestinement des allumettes chimiques.

Une perquisition a fait découvrir 25,000 allumettes. Une femme nommée Elise Henry a été arrêtée comme complice et mise entre les mains de la gendarmerie de Bapaume.

Les deux fraudeurs ont été laissés provisoirement en liberté.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

UNE FEMME CARBONISÉE A HEUCHIN

Une vieille femme âgée de 78 ans, qui demeurait seule à Equirre a été trouvée carbonisée près de son lit.

On suppose qu'elle a été atteinte d'une apoplexie.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 Janvier

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Vol. — Il y a huit jours, Léopoldine de Saint-Liège, comparaissait devant le correctionnelle sous la prévention de vol commis au préjudice d'une propriétaire de l'Hospice général.

Son jugement avait été remis afin qu'un docteur en médecine pût examiner son état mental.

La prévenue a été reconnue responsable de ses actes. Elle est condamnée à un mois de prison avec application de la loi Bérenger.

DE LEMMES

Violences. — Ces jours derniers, le nommé Henri Mullier, ayant voulu de force embrasser la jeune Marie Vinchent, l'entamadine, qui s'en alla, entre ses personnes accourues et tenant que dans la cure est venue tamponner un train et en a brisé le dernier wagon. Le grande frein heureusement fonctionné. La circulation a été rétablie à 5 heures du matin.

Le mécanicien de la machine incriminée prétend que les signaux réglementaires n'avaient pas été faits.

Ivresse. — L. garde du Sée de la caserne a été requise pour arrêter et conduire au vol lon un ivrogne qui venait de scandaliser dans le quai Pavillon. Procès-verbal a été dressé contre cet individu nommé Jules Lalisse, journalier âgé de 26 ans.

Avesnelles. — Un commerçant d'ici a eu bien chez M. Valery Dor hin mes-inter-la Taille-Jacta.

Les dégâts se bornent au lit, aux literies et aux effets de travail de M. Dorchin.

On ex ll ques cabinet aura mis le feu par mégarde en frottant une allumette dont le soufre aura sauté sur le lit.

Glageon. — Le brigadier de douanes Leuse et le gendarme Hoet, d'Glageon, ont découvert cinq ceintures renfermant 120 kilogs tabac.

Le prévenu Lamoni Mathieu qui conduisait la nommée Carlier Elise qui y portait de la fraudeur belge différent marchandises de contrebande.

Et les voiture de cabotier et Fulhem ont assez vite le nommé Hich el Louis, également porteur de marchandises de contrebande.

Marolles — Hier matin vers 8 heures à Marolles un milieu d'une grande affluence des obsèques de M. le docteur Berlière. La mort de ce citoyen est une perte sensible pour le parti républicain.

DUNKERQUE

Arrivée du 3 mâts Cha-Pora. — Le 4 mai Cap-Horn de la mer, 3 ch. Bordes et Ile, capitaine Morel, courtier M. Léon Faure, est entré à l'ar nkerque le mercredi 4 consignataire Bonnet et Cie, le lendemain de l'ancre le 3 mai, p. le vapeur Cap-Horn, 3 mâts, 2,200 tonneaux, 2,200 kilogrammes nitrate de soude qu'il débarqué au quai Freycinet.

Le Cap Horn a pour capitaine M. Bordes et il partira pour vendre du Pacifique à Dunkerque. Il a mis des jours pour traverser le Manche à cause des vents contraires, plus nous l'avons vu, les vents contraires, plus nous l'avons vu, les brouillards ont été très fréquemment de nouveau à chaque fois l'atmosphère est dense.

Nous ajoutons, c'est un beau voyage que vient d'accomplir le 3 mâts Cap. Horn. Pour se rendre aux mers du Sud, on fait deux voyages : un en Europe pour faire les commandes pour le mois, ainsi que divers objets, et un même longtemps pour passer le cap terrible dont il porte le nom : mais enfin il le fit et il a achève sa camp que dans d'excellente conditions.

Condekerque-Branche. — Un belge, nommé Ac lé, a été arrêté pendant d'un accentenant huit jours qu'il a déclaré avoir volées à la ferme Dewulder.

Petite-Synthe. — Morent Devetter, a été belge a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Fampoux. — Procès-verbal a été dressé pour vol de charbon au préjudice de M. Falkowitz Vandevoie, aux nommés Jérome Voyer, Marie Royer, Dubrez, Gérard, Adam, Jules Demey, Monthy, Vanhaust, Tellen et Marie Wollens.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Rixe. — La police d'Arras a dressé procès-verbal contre les sieurs Eugène Darras et Charles Lambert qui se battaient hier, vers sept heures du soir rue Méaulens et qui avaient causé occasionné un rassemblement considérable.

Au parquet. — Bien que l'arrondissement d'Arras renferme plus de 15,000 habitants, aucune affaire criminelle n'a été mise à l'instruction depuis plus de six mois.

Il y a trois ans ou que pareil fait ne s'est pas produit.

Achiet. — *Fraude.* — Une importante capture vient d'être faite à Achiet par M. Vandroy, employé des contributions indirectes. Il s'agit de deux individus qui fabriquent clandestinement des allumettes chimiques.

Une perquisition a fait découvrir 25,000 allumettes. Une femme nommée Elise Henry a été arrêtée comme complice et mise entre les mains de la gendarmerie de Bapaume.

Les deux fraudeurs ont été laissés provisoirement en liberté.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

UNE FEMME CARBONISÉE A HEUCHIN

Une vieille femme âgée de 78 ans, qui demeurait seule à Equirre a été trouvée carbonisée près de son lit.

On suppose qu'elle a été atteinte d'une apoplexie.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 Janvier

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Vol. — Il y a huit jours, Léopoldine de Saint-Liège, comparaissait devant le correctionnelle sous la prévention de vol commis au préjudice d'une propriétaire de l'Hospice général.

Son jugement avait été remis afin qu'un docteur en médecine pût examiner son état mental.

La prévenue a été reconnue responsable de ses actes. Elle est condamnée à un mois de prison avec application de la loi Bérenger.

DE LEMMES

Violences. — Ces jours derniers, le nommé Henri Mullier, ayant voulu de force embrasser la jeune Marie Vinchent, l'entamadine, qui s'en alla, entre ses personnes accourues et tenant que dans la cure est venue tamponner un train et en a brisé le dernier wagon. Le grande frein heureusement fonctionné. La circulation a été rétablie à 5 heures du matin.

Le mécanicien de la machine incriminée prétend que les signaux réglementaires n'avaient pas été faits.

Ivresse. — L. garde du Sée de la caserne a été requise pour arrêter et conduire au vol lon un ivrogne qui venait de scandaliser dans le quai Pavillon. Procès-verbal a été dressé contre cet individu nommé Jules Lalisse, journalier âgé de 26 ans.

Avesnelles. — Un commerçant d'ici a eu bien chez M. Valery Dor hin mes-inter-la Taille-Jacta.

Les dégâts se bornent au lit, aux literies et aux effets de travail de M. Dorchin.

On ex ll ques cabinet aura mis le feu par mégarde en frottant une allumette dont le soufre aura sauté sur le lit.

Glageon. — Le brigadier de douanes Leuse et le gendarme Hoet, d'Glageon, ont découvert cinq ceintures renfermant 120 kilogs tabac.

Le prévenu Lamoni Mathieu qui conduisait la nommée Carlier Elise qui y portait de la fraudeur belge différent marchandises de contrebande.

Et les voiture de cabotier et Fulhem ont assez vite le nommé Hich el Louis, également porteur de marchandises de contrebande.

Marolles — Hier matin vers 8 heures à Marolles un milieu d'une grande affluence des obsèques de M. le docteur Berlière. La mort de ce citoyen est une perte sensible pour le parti républicain.

DUNKERQUE

Arrivée du 3 mâts Cha-Pora. — Le 4 mai Cap-Horn de la mer, 3 ch. Bordes et Ile, capitaine Morel, courtier M. Léon Faure, est entré à l'ar nkerque le mercredi 4 consignataire Bonnet et Cie, le lendemain de l'ancre le 3 mai, p. le vapeur Cap-Horn, 3 mâts, 2,200 tonneaux, 2,200 kilogrammes nitrate de soude qu'il débarqué au quai Freycinet.

Le Cap Horn a pour capitaine M. Bordes et il partira pour vendre du Pacifique à Dunkerque. Il a mis des jours pour traverser le Manche à cause des vents contraires, plus nous l'avons vu, les vents contraires, plus nous l'avons vu, les brouillards ont été très fréquemment de nouveau à chaque fois l'atmosphère est dense.

Nous ajoutons, c'est un beau voyage que vient d'accomplir le 3 mâts Cap. Horn. Pour se rendre aux mers du Sud, on fait deux voyages : un en Europe pour faire les commandes pour le mois, ainsi que divers objets, et un même longtemps pour passer le cap terrible dont il porte le nom : mais enfin il le fit et il a achève sa camp que dans d'excellente conditions.

Condekerque-Branche. — Un belge, nommé Ac lé, a été arrêté pendant d'un accentenant huit jours qu'il a déclaré avoir volées à la ferme Dewulder.

Petite-Synthe. — Morent Devetter, a été belge a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Fampoux. — Procès-verbal a été dressé pour vol de charbon au préjudice de M. Falkowitz Vandevoie, aux nommés Jérome Voyer, Marie Royer, Dubrez, Gérard, Adam, Jules Demey, Monthy, Vanhaust, Tellen et Marie Wollens.

LE NORD

Armentières. — Il se prépare au *Repertorium dramatique* une grande fête, le mercredi 7 janvier, le dimanche 23 janvier. La dernière fête a laissé une forte mémoire et a produit un excellent impression, mais celle-ci promet d'être plus en arrière par l'importance de son programme.

Il s'agit en effet un grand match entre trois nations : la France, l'Angleterre et la Belgique.

Chaque nation sera représentée par un champion envoyé par sa capitale.

Le match consistera en une course sans arrêt de 1 heure, le vainqueur, celui qui aura parcouru le plus de kilomètres, sera proclamé champion International.

La fête se couronnera par des jeux et par des course diverses.

Voilà un spectacle absolument unique en France et digne d'attirer beaucoup d'étrangers à Armentières.

DOUAI

ACCIDENT AU DÉMANTÈLEMENT

Un très grave accident s'est produit au démantèlement de la porte d'Esquerchin. Le fait avait eu lieu à 9 heures du matin ; tout à coup une explosion se produisit, et plusieurs ouvriers reçurent des blessures.

L'un d'entre eux, Eckhout Constant, âgé de 31 ans, fut atteint au front par une pierre qui lui fracture le crâne. Eckhout est mort instantanément, vers une heure du matin.

Le malheureux laisse une veuve infirme et sept enfants. Voilà une grande infortune à soulager.

Nécrologie. — M. Co figuis, juge d'instruction, est décédé jeudi matin. Depuis près de 10 ans, M. Cot ignies exerçait ses fonctions dans notre cité douaisienne où il avait conquis de nombreuses et solides sympathies.

ASTHME

SUPERIOR CIGARETTES Fabriquées par Ch. Lefebvre, Pharmacien, à Roubaix. Envoi franco contre mandat de 1 fr. pour 2 paquets.

Envoi gratis et franco sur demande et certificats de guérisons.

UN DÉSINFECTANT

dont on ne peut mettre en doute l'efficacité, puisqu'il a été officiellement admis dans les *Hôpitaux de Paris* et dans ceux de la *Marine militaire*, c'est le Coaltar saponiné Le Beuf. Ses qualités antiseptiques et toniques le rendent incomparable pour l'Hygiène de la Toilette.

LE FLACON 2 F. DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Se défier des contrefaçons.

BOURSES COMMERCIALES ET AGRICOLES

Huiles, Graines et Tourteaux

LILLE 5 janv.	HUILES CR. Huiles sur place		TOURT. Tourteaux l'usef.	
Colza, Cap.	— —	56 —	— —	— —
Œillette 3/6	— —	— —	15 —	— —
Lin de pays	— —	58 —	51 00	26 —
Lin étranger	— —	65 —	— —	25 —
Cameline	— —	— —	16 —	17 —
Chanvre	— —	— —	15 —	16 —

Huile lourde cour quotidi 61 — 8 —

Huile de Colza			Huile de Lin		
	4	5		4	5
Courant	56 50	56 75	Courant	46 00	46 50
Fév.	57 —	57 —	Fév.	47 —	46 75
4 mars	57 75	57 50	4 mars	47 50	47 —
1 mai	— —	58 00	4 mai	48 —	48 —

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 5 janv (*Dépêche spéciale*)

Farines : 12 marques.					
Courant	47 50	47 75	4 m	47 75	48 00
Fév.	48 15	47 90	4 m	48 05	48 40

Marque Corbeil 4 m 51 —

Blés					
Courant	21 —	20 90	4 m	21 25	21 65
Fév.	21 30	21 20	4 m	21 70	22 20

Seigle					
Courant	19 50	19 55	4 m	19 65	19 95
Fév.	19 65	19 65	4 m	19 95	19 95

ALCOOLS

PARIS 5 janv. — (*Dépêche spéciale*)

Spiritueux		
Courant	45 50	46 —
Février	46 —	46 —
Mars-Avril	46 —	46 25
4 chaudes	46 —	46 50

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours précéd.
Sucre N° 3 (88 degrés)	37 75	37 25
» 3 (Hollandais)	— —	— —
» 3 (Belge)	— —	— —
Sucre blanc N° 3	— —	39 75
» pain 6 kil. N° 1	110 50	110 50
Betteraves disponibles	15 75	15 25
Betteraves nouvelles	— —	15 —
3/6 fin disponible	— —	— —

PARIS 5 janv — (*Dépêche spéciale*)

Sucres blancs		
Courant	40 75	40 62
Fév.	— —	41 12
4 mars	41 75	41 62
4 de mai	— —	42 12

Sucre indigène		
Roux 88°	38 75	38 75
Raffiné	— —	107 — 8 —

CAFES

HAVRE — *à terme*

Janvier	1898	102 —	Juillet		97 75
Février		101 —	Août		97 75
Mars		99 75	Septembre		97 75
Avril		98 25	Octobre		97 —
Mai		97 75	Novembre		97 —
Juin		97 75	Décembre	1898	97 —

COTONS

HAVRE

Janvier	1898	62 7/8	Juillet		65 7/8
Février		63 1/2	Août		65 1/4
Mars		64 1/2	Septembre		66 3/8
Avril		64 1/2	Octobre		65 1/2
Mai		65 —	Novembre		64 1/2
Juin		65 1/2	Décembre	1898	64 1/4

LA VILLETTE, 5 Janvier — Bestiaux

Espèces	Amt.	Vendus	Prix		
			Inférieur	Moyen	Supérieur
Bœufs	1893	1610	1 34	1 55	1 66
Vaches	476	341	1 48	1 20	1 60
Taureaux	128	132	1 20	1 15	1 03
Veaux	1263	1072	1 80	1 70	1 60
Moutons	20561	16121	1 90	2 01	2 03
Porcs	5035	4830	1 34	1 30	1 26

Imp. du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant : E. DUPLAQUIN

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 57

MORTEL AMOUR!

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE FLEURISTE

Cet abattement était si visible que son mari en fut frappé.

Elle s'était jetée dans un fauteuil bas, et la tête renversée sur le dossier, elle essayait de se remettre et de se ressaisir.

Bernard Chambay, adossé à la cheminée, debout devant elle, ne prononçait pas une parole.

Il attendait.

Lui aussi il subissait une émotion, mais moins anxieuse, plus douce.

Qu'avait-elle à lui apprendre ?

Pourquoi, alors qu'elle se montrait si froide d'ordinaire, semblait-elle, depuis qu'il était seul, implorer son appui, son assistance, s'attacher à lui, en un mot, comme à son soutien naturel, à son protecteur de droit ?

Que pouvait-elle lui dire qu'il ne connût déjà ?

Par un effet de hasard sans doute, elle était vêtue à peu près comme le jour où, dans le salon de Tavernay, il lui avait passé au doigt son anneau de fiancailles.

Elle portait une robe de satin blanc décolleté en pointe, avec une ceinture bleue et une rose rouge au corsage.

Bernard Chambay avait certes de cruels griefs contre elle.

Depuis longtemps elle était lancée dans toutes les obsèdes de la vie mondaine qu'il avait en horreur presque au même degré que son ami Chavignat. Elle le témoignait une fréquent qui allait parfois jusqu'à l'aversion. Il en souffrait en silence, sans se plaindre, mais il en souffrait cruellement.

Cette femme qu'il aurait voulu à lui seul et à son fils restait à peine chez elle.

Elle était incessamment occupée dans ce flot tumultueux de Paris qui ne laisse pas un instant aux épanchements du cœur et aux sérieuses tendresses du foyer.

Tout en essayant de se distraire, par un travail opiniâtre, des ses chagrins et des soucis de famille, il voyait ses illusions s'effeuiller une à une comme les pétales d'une rose rongée par un ver intérieur.

Certes, il ne la croyait que légère, frivole, cédant au désir de briller, à la passion de rendre à ceux qui l'avaient froissée à cause de sa médiocrité trop pour coup, dédaigneux pour dédains, essayant de les écraser de son luxe, mais il aurait voulu trouver en elle une femme moins mondaine, plus grave, s'occupant moins de ses devoirs et moins de ses caprices et de ses vanités.

Et cependant on la sentait si troublée, si anxieuse, angoissée pour aussi dire par une secrète terreur, toutes ses anciennes tendresses se réveillèrent.

Il revit dans cette femme si belle qui lui appartenait, qui portait son nom, la mère de son enfant, la jeune, belle et charmante du salon de Tavernay.

Il se rappela les heures adorables de Sorrente et de Monte-Carlo, leur voyage à deux, leur tête à tête, aux rivages enchantés de la Campanie.

Il se dit que ses vices étaient ceux de Paris que Paris la corrompait et qu'il n'avait pas comprendre à quels dangers l'exposait de la protéger contre elle-même ; il se reprocha de s'être gêner trop de sa maison pour ses travaux comme de ses plaisirs pour ses caprices et ses frivolités et, alors qu'elle semblait réfléchir, en proie à des rêves impalpables, le front appuyé sur sa main gauche, les yeux fixes, rêveur, il la prit, il la tenait doucement de sa main son épaule nue en disant d'une voix caressante :

— Eh bien ?

A ce contact, elle se redressa en frissonnant et releva ses beaux yeux sur ceux de son mari.

La belle figure de Bernard Chambay n'exprimait qu'une compassion affectueuse, une sorte de pitié protectrice, celle de la force généreuse pour la faiblesse souffrante.

Elle eut un mouvement de pensée de se confier à lui de tout avouer, ses fautes et celles des autres, certaine qu'il puiserait dans son amour pour elle l'indulgence sublime et le pardon.

Mais cette confession était difficile, pénible ; l'orgueil refoula ses aveux.

Un tremblement convulsif agita des pieds à la tête le corps magnifique dont l'âme se révoltait contre la honte d'une telle humiliation.

Et comme elle gardait le silence, il reprit :

— N'avez-vous pas quelque chose à me dire ?

— Oui, fit-elle avec effort.

— Est-ce donc si difficile ?

— C'est que...

— Avez-vous jamais trouvé en moi un mari bien sévère ?

— Non, sans doute.

— Pas de colère à craindre.

— Bernard, dit-elle, je voulais vous parler de mes torts ; j'ai de graves reproches à m'adresser.

Il s'assit sur un fauteuil auprès d'elle et l'approcha tout près de son visage.

— Des reproches ! fit-il en souprirant ; et à quel sujet ?

— A cause de vous.

— Ah !

Il sourit tristement.

— Si vous le reconnaissez, dit-il en prenant une main qu'elle lui abandonna, c'est le commencement de la sagesse.

Et en caressant la paume de cette main charmante :

— Je ne me plains pas, du moins, pourvu-t-il. C'est une justice à ma rendre. Le monde vous occupe beaucoup, Andrée, trop peut-être, mais j'attends patiemment que votre intelligence vous démontre le vide des distractions qu'il vous offre, le néant de ses plaisirs... Et ce moment viendra...

— Il est venu, dit-elle.

Un éclair de joie passa sur les traits de Bernard Chambay.

— Je suis quelqu'un qui serait aussi heureux que moi de cette bonne parole, s'écria-t-il.

— Qui donc ?

— Chavignat.

— Oh ! celui-là me hait, affirma Andrée vivement.

— Quelle erreur !

— J'en suis sûre. Je ne sais pas ce que je lui ai fait mais il nourrit contre moi une solide et ruée aversion d'Auvergne, âpre comme le climat de ses montagnes.

[Illus ont Chavignat est frusie comme un diamant mal taillé, mais il est incapable de détester ceux que j'aime... et il sait combien je vous estime, Andrée, quelle passion unique j'ai pour vous, pour vous seule...

— C'est possible, mais il sait aussi que je ne vous rende pas heureuse, murmura la jeune femme.

Bernard Chambay haussa les épaules.

Elle venait de toucher à plus de cœur qu'elle ne pensait en manifestant ce qu'elle savait avec une dédaigneuse insouciance.

— Ah ! je le sais bien, alors, reprit-elle, et je m'en veux à moi-même, mais je ne suis qu'une femme comme toutes les autres de désordre et de folies, de vanités puérilles et de frivolités sottes. On reprise chaque soir d'y renoncer et le lendemain on recommence, entraînée par l'habitude, par l'exemple des autres...

— Si tu voulais... supplia tendrement le jeune homme.

— Sans doute, je le veux, répliqua-t-elle, encouragée par l'amour qu'elle sentait si puissant chez son mari, mais il faudrait m'aider, me soutenir, m'aimer !

Elle hésita une seconde.

Ce mot d'argent qu'il lui venait aux lèvres lui causait un véritable dégoût.

— Va donc, dit Bernard Chambay rayonnant.

— Je n'ose pas...

— Ne crains rien.

— J'abuserai...

— Tu m'en as un à me demander ?

— Hélas !

— Pour toi ! dit-il subitement refroidi, presque défiant, en le regardant au fond des yeux.

Elle rougit sous ce regard pénétrant.

— Certes, pour moi, balbutia-t-elle. Quelle idée !

Elle sentait vaguement que son mari concevait des soupçons. Ne l'avait-il pas surprise encore en conférence avec le comte de Rambert, longuement, dans l'embrasure d'une fenêtre ? Elle pensait que Bernard Chambay n'était pas de ceux qui se laissent duper à l'amour par générosité était bien aveugle et qu'il savait compter.

Il fallait donc lui donner le change.

— Si je craint de vous avouer ce qui me tourmente, c'est que, pour me rendre le service que je veux vous demander, vous aurez besoin de votre ami Chavignat, et ce sera pour lui un grave danger.

— Alors, il s'agit d'argent ? fit dédaigneusement la jeune homme.

Elle baissa les yeux.

— Oui, elle murmura, vous avez ce qui manque, et qu'il faut compter.

Il fallait donc lui donner le change.

— Si je craint de vous avouer ce qui me tourmente, c'est que, pour me rendre le service que je veux vous demander, vous aurez besoin de votre ami Chavignat, et ce sera pour lui un grave danger.

— Alors, il s'agit d'argent ? fit dédaigneusement la jeune homme.

Elle baissa les yeux.

— Oui, elle murmura, vous avez ce qui manque et qu'il faut compter.

Bernard Chambay s'était rembruni. Cet argent maudit, sans cesse intriguant entre lui et cette bénédicte femme, lui serrait le cœur.

Néanmoins il fit un effort et dit :

— Vous avez raison de l'extérer, Andrée. Fermez donc ! ... Il y a deux heures, dans la chambre d'une femme adorée, on être réduit à traiter ces questions réservées d'ordinaire aux cabinets d'affaires, et de plus, pour me rien lire de pis. Enfin, parlez.

— J'ai des dettes et j'en suis très tourmentée.

— Pourquoi en faites-vous ?

— Par ma faute... Je m'en suis le pas se causée ?

— Si vous me promettez...

— Quoi, demanda-t-elle avidement.

— Les renoncer à ce désordre auquel vous avez été trop habituée...

— Oh ! je vous le jure !

— Va ns serments peut être !...

— Je le sais bien ! ... Tu es trop bon... mais comprends donc... on se laisse tenter... et puis on en a du regret... A l'avenir, je tâcherai d'être raisonnable...

— Bien vrai ?

(*A suivre*) Charles MERQUYEL

BOURSES

Huiles, Graines et Tourteaux

LILLE 5 janv.	HUILES CR. Huiles sur place		TOURT. Tourteaux l'usef.	
Colza, Cap.	— —	56 —	— —	— —
Œillette 3/6	— —	— —	15 —	— —
Lin de pays	— —	58 —	51 00	26 —
Lin étranger	— —	65 —	— —	25 —
Cameline	— —	— —	16 —	17 —
Chanvre	— —	— —	15 —	16 —

Huile lourde cour quotidi 61 — 8 —

Huile de Colza			Huile de Lin		
	4	5		4	5
Courant	56 50	56 75	Courant	46 00	46 50
Fév.	57 —	57 —	Fév.	47 —	46 75
4 mars	57 75	57 50	4 mars	47 50	47 —
1 mai	— —	58 00	4 mai	48 —	48 —

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 5 janv (*Dépêche spéciale*)

Farines : 12 marques.					
Courant	47 50	47 75	4 m	47 75	48 00
Fév.	48 15	47 90	4 m	48 05	48 40

Marque Corbeil 4 m 51 —

Blés					
Courant	21 —	20 90	4 m	21 25	21 65
Fév.	21 30	21 20	4 m	21 70	22 20

| Seigle | | | | | |
|---|---|---|---|---